

Comprendre les assurances: la responsabilité civile privée

Pour quels médecins, l'assurance responsabilité civile privée est-elle utile? Quels dommages couvre-t-elle? Vaut-il la peine de conclure cette assurance alors qu'elle n'est pas obligatoire? MEDISERVICE VSAO-ASMAC répond à ces questions avec le modèle des phases de vie.

Christoph Bohn, collaborateur indépendant MEDISERVICE VSAO-ASMAC

Dans le dernier numéro du Journal ASMAC, nous avons traité en détail le sujet de la «responsabilité civile professionnelle pour les médecins». En complément à cela, nous nous intéressons maintenant à l'assurance responsabilité civile privée. Elle est certes facultative, mais malgré tout vivement recommandée à tous. Bien sûr aussi pour tous les médecins employés et indépendants.

L'assurance responsabilité civile privée de base

Comme son nom l'indique, l'assurance responsabilité civile privée s'adresse exclusivement aux particuliers. Cela signifie qu'une assurance responsabilité civile privée propose une couverture pour des dommages que le particulier cause à une chose ou à une autre personne.

D'une part, il existe une couverture en cas de dommages matériels, comme p. ex. la destruction ou la perte d'objets. Si vous renversez par mégarde une tasse de café pleine sur l'ordinateur portable d'un tiers, si par un malencontreux hasard, un pot de fleurs tombe du balcon sur une voiture stationnée en dessous, si un ballon de football finit dans la fenêtre du voisin au lieu de toucher au but ou si un objet loué (maison, appartement, chambre d'hôtel) est endommagé par négligence. Dans tous ces cas, l'assurance responsabilité civile privée est là pour éviter qu'une petite inadvertance ne se transforme en fardeau financier.

Les dommages corporels tels que l'homicide, la lésion ou d'autres atteintes à la santé sont également couverts. Si l'on blesse par exemple par inadvertance une autre personne lorsqu'on fait du ski, il peut en résulter un traitement hospitalier prolongé voire même une invalidité durable.

Les coûts peuvent alors vite atteindre des sommes astronomiques et, suivant les circonstances, mettre en péril la subsistance de celui qui a provoqué l'accident. De plus, les objets endommagés lors d'un accident doivent également être remplacés.

Pour toutes ces raisons, il est donc vivement recommandé à toutes les personnes vivant en Suisse de conclure une assurance responsabilité civile privée. Les spécialistes estiment même qu'elle est indispensable. Bien que l'assurance responsabilité civile privée ne soit pas obligatoire, elle est automatiquement exigée lors de la conclusion d'un bail. Celui qui fait de la bicyclette sera bien inspiré d'avoir conclu une telle assurance. Un avantage: les conjoints et partenaires non mariés ainsi que leurs enfants n'exerçant pas d'activité lucrative jusqu'à l'âge de 25 ans qui vivent dans le même ménage sont également assurés (détails selon les CGA).

La somme d'assurance peut être déterminée librement chez le partenaire d'assurance de l'ASMAC Zurich Connect. Ceux qui ont des enfants ou qui exercent une activité de loisir à risque choisiront plutôt une somme de 10 millions de francs. Les assurés avec un faible profil de risque peuvent se contenter d'une somme de 5 millions de francs. De plus, l'assurance responsabilité civile privée protège contre les prétentions injustifiées de tiers (protection juridique passive) et dédommage les créances fondées. Les membres de MEDISERVICE profitent par ailleurs d'un autre avantage important: les prestations privées de secours et d'assistance sont couvertes dans le monde entier sans supplément de prime. Cette couverture est notamment importante lorsque vous ne disposez pas d'une assurance responsabilité civile professionnelle, p. ex. en cas d'interruption de travail.

L'assurance responsabilité civile privée complémentaire

Vous faites partie de ceux qui conduisent occasionnellement un véhicule tiers – l'auto d'une amie, la remorque d'un voisin, la moto d'un collègue, le bateau de votre oncle? Dans ce cas, il sera judicieux de conclure une assurance complémentaire à l'assurance responsabilité civile privée de base. En effet, les dommages causés à des véhicules de tiers sont alors aussi couverts (au maximum CHF 50 000.– par sinistre pour les remorques, motos et bateaux).

Même si un jeune adulte de la famille passe son permis avec un «L» à la voiture, cette assurance complémentaire est recommandée, étant donné qu'elle prend en charge les dommages dus à un accident causés au véhicule utilisé occasionnellement. La franchise par évènement assuré est de CHF 500.–. Les véhicules loués, les véhicules à usage commercial, les voitures de remplacement d'un garage, les dommages aux véhicules de personnes vivant dans le même ménage et les déplacements réguliers avec le même véhicule ne sont pas couverts.

Primes avantageuses pour les membres de MEDISERVICE ASMAC

MEDISERVICE se tient à disposition de ses membres pour répondre à leurs questions dans le domaine de la responsabilité civile privée. En tant qu'organisation de prestations de service de l'ASMAC, MEDISERVICE connaît aussi les profils de risque des médecins dans le domaine privé. Le modèle des phases de vie spécialement développé (www.mediservice-vsao.ch/fr) montre quelles personnes doivent se pencher de plus près sur le thème de la responsabilité civile privée et d'autres sujets

La responsabilité civile privée en un clin d'œil

- Couvre la responsabilité civile légale pour les personnes assurées pour les:
 - dommages corporels (homicide, lésion ou autres atteintes à la santé de personnes),
 - dommages matériels (destruction, dommage ou perte de choses ainsi que mort, blessure ou perte d'animaux).
- Vivement recommandée à toutes les personnes
- Différentes couvertures complémentaires permettent d'obtenir des solutions sur mesure (véhicules tiers, couverture en cas de négligence grave ou actes de complaisance, etc.)
- Contrats d'une année
- Primes avantageuses pour les membres de MEDISERVICE ASMAC, rapport prix/prestations particulièrement avantageux
- Avantage supplémentaire: couverture des prestations privées de secours et d'assistance dans le monde entier

d'assurance. Il s'agit d'éviter des surprises qui peuvent coûter très cher.

Attention: Les membres de MEDISERVICE ASMAC profitent de primes avantageuses auprès du partenaire de responsabilité civile privée Zurich Connect! L'assurance responsabilité privée peut être conclue pour une personne seule ou pour la famille.

A ne pas manquer: Dans le prochain numéro du Journal ASMAC de février 2016 (n° 1/16), nous aborderons plus en détail l'assurance-ménage.

Engagiert, motiviert, kompetent.
So sind wir beim Rotkreuzdienst SRK.



Wollen auch Sie Ihre fachlichen Qualifikationen und Ihr Engagement beim Rotkreuzdienst einbringen?

Informieren Sie sich beim Schweizerischen Roten Kreuz:
Rotkreuzdienst SRK, 031 387 71 70
info@rkd-scr.ch, www.rkd-scr.ch



Nos solutions sont modulables.

En tant que membre, vous profitez d'offres sur mesure.

Par exemple de solutions d'assurance spécialement adaptées à vos besoins et sur mesure

Offre d'assurance et calculateur de primes en ligne sous
→ www.mediservice-vsao.ch

